



## Camping La Corconne

route de Valleraugue

30440 - Sumène

+33 (0)4 67 82 46 82

# CAMPING LA CORCONNE\*\*\* Gîte, chalets et emplacements de camping CONTRAT DE LOCATION

## 1 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

La SAS CAMPING LA CORCONNE Nîmes, au capital de 5000€,  
enregistrée au R.C.S.  
n°SIREN 852 147 784 00015,  
APE : 5530Z,  
situé au lieu-dit la Corconne, route de Valleraugue, RD 986 – 30570 St André de Majencoules,  
tél :+ 33 (0)4 67 82 46 82,  
site internet : [www.campinglacorconne.fr/](http://www.campinglacorconne.fr/),  
email : [contact@lacorconne.com](mailto:contact@lacorconne.com),  
41 emplacements, 1 gîte et 9 chalets.

## 2 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le camping se situe à 207 m d'altitude, 60 km de la mer, de la gare et de l'aéroport de Montpellier.  
Au pied du Parc National des Cévennes, dans une propriété de 5 hectares le camping s'intègre dans un espace boisé, en bordure de la rivière l'Hérault, avec son plan d'eau. Le village de Valleraugue est situé à 12km, avec boulangerie, épicerie, boucherie, tabac-presse, pharmacie et il est le point de départ de sentiers de randonnées balisés et entretenus par le Parc National des Cévennes.

## 3 – MODALITÉS DE LOCATION

LE CAMPING de la CORCONNE met à la disposition de son campeur, qui l'accepte, l'hébergement ou l'emplacement mentionné dans son devis/contrat, situé dans le camping de la Corconne, aux conditions suivantes :

- 3.1 Le campeur s'engage à ne jouir du présent hébergement qu'à titre de résidence de loisir.
- 3.2 Les animaux communs de compagnie sont admis avec supplément, sauf les chiens de catégories 1 et 2. Dans la propriété, les animaux sont obligatoirement tenus en laisse, toujours en compagnie d'un adulte et les vaccinations sont à jour. Le carnet de vaccinations doit être présenté à l'arrivée. Les animaux de compagnie ne sont pas admis dans les chalets ni dans le gîte.
- 3.3 Le devis-contrat est consenti pour la période mentionnée dans son corps de texte.
- 3.4 Le campeur pourra disposer des lieux après 16 heures 30 et devra repartir avant 11 heures.
- 3.5 Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.
- 3.6 À défaut de message email et téléphonique du campeur précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'hébergement ou l'emplacement devient disponible vingt-quatre heures après la date d'arrivée mentionnée dans son devis/contrat (le lendemain midi).
- 3.7 - Le versement d'un acompte de 30% de la facture permet de confirmer la réservation et tient lieu d'acceptation de contrat. L'acompte est un engagement et ne donne pas lieu à un remboursement en cas de d'annulation de séjour de la part du campeur.
- 3.8 Le montant du séjour doit être intégralement acquitté 1 mois avant le jour de l'arrivée du campeur. À défaut, et sans nouvelle de la part du campeur, la réservation est considérée comme annulée et l'exploitant peut user de la location à sa convenance. Aucune réduction ne sera accordée pour arrivée retardée ou départ anticipé.

## 4 - TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- 4.1 La location est consentie moyennant le prix mentionné dans le devis/contrat. Ce prix représente un prix forfaitaire pour un maximum de personnes mentionné dans le devis/contrat. Le nombre de personne ne peut en aucun cas excéder la capacité totale légalement accordée à la location.
- 4.2 Acompte : la confirmation de la réservation sera effective dès le versement, à titre d'acompte, de la somme équivalent au tiers du montant total de la facture.
- 4.3 Le paiement peut s'effectuer par chèque bancaire/postal ou mandat postal établi à l'ordre du Camping la Corconne SIDO, ou par virement bancaire au compte suivant :  
**Banque:** BANQUE POPULAIRE DU SUD  
**Ville :** GANGES  
**Nom :** SAS LA CORCONNE SIDO  
**IBAN :** FR76 1660 7003 4188 2214 2412 652  
**BIC :** CCBPFRPPPPG

Il appartient au campeur d'apporter une preuve de son paiement.

4.4 Concernant les chalets et gîte, le prix comprend en haute saison, la consommation d'eau, gaz et électricité. En moyenne et basse saison, le campeur doit s'acquitter d'un forfait électrique supplémentaire, les consommations d'eau et de gaz sont comprises dans le prix.

4.5 Le prix ne comprend pas les prestations para-hôtelières : linge de maison, chauffage, ménage, service de restauration et taxe de séjour (0,44€/nuit/adulte ; Les enfants de moins de 18 ans en sont exonérés).

## 5 - CHARGES

Pour les chalets et gîte :

5.1 une caution de 500 euros, sera versée par le campeur le jour de son arrivée. Celle-ci lui sera restituée le jour du départ et après constatation de la conformité à l'état primitif des lieux. A défaut de conformité, il sera fait une déduction des frais de remise en l'état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

5.2 Par mesure d'hygiène, il est interdit de dormir directement sur les matelas, leur protection ou dans les couvertures. Il est de la responsabilité du campeur de dormir dans le linge de literie qu'il aura apporté ou loué en prestation para-hôtelière.

5.3 Un forfait ménage de fin de séjour à la charge du campeur est fixé pour la somme de 60 euros. Le campeur s'engage cependant à entretenir la location en état d'hygiène acceptable et à s'acquitter d'un ménage minimal avant son départ (poubelles vidées, vaisselle propre, linge de lit ôté des lits, tables nettoyées, coup de balais, éviers, lavabos et toilettes vides).

Ce forfait ménage n'est cependant pas obligatoire, le campeur peut choisir de s'acquitter lui-même du ménage ; En ce cas, en plus du ménage minimal de départ, le campeur s'engage à faire la poussière du sol au plafond, de nettoyer le frigo, la plaque de cuisson, le four, les éléments de cuisine et de salle de bain, les vitres, les poignées de porte et les interrupteurs.

5.4 Assurance : les locaux loués sont assurés contre tous les risques et sous la responsabilité du propriétaire. Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est loué dans les risques qui lui correspondent.

Pour toute location :

5.5 Le campeur s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes occupant la location, le règlement intérieur ci-dessous, également affiché à la réception du camping, sur le site internet [www.campinglacorconne.fr](http://www.campinglacorconne.fr) et disponible sur simple demande.

Le versement de l'acompte tient lieu de confirmation de la réservation mentionnée dans le devis/contrat, de signature du devis-contrat, et d'attestation de lecture du règlement intérieur.

La proposition de contrat mentionnée dans le devis/contrat est valable 1 semaine à compter de la réception du devis/contrat ; Au-delà d'une semaine, et sans versement d'acompte, cette proposition est susceptible d'être annulée et l'exploitant pourra disposer de l'hébergement à sa convenance.



## Camping La Corconne

route de Valleraugue

30440 - Sumène

+33 (0)4 67 82 46 82

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR CAMPING LA CORCONNE - CONDITIONS GÉNÉRALES

- 1. Conditions d'admission et de séjour :** L'admission à pénétrer, s'installer ou séjourner sur le terrain de camping est soumise à la décision du gestionnaire ou son représentant qui veille au respect de l'application du règlement intérieur. Le fait de séjourner ou pénétrer sur le terrain de camping implique l'acceptation et l'engagement à respecter le présent règlement.  
Nul ne peut élire domicile sur le terrain de camping.
- 2. Formalités de police :** Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci, et sous la responsabilité d'un adulte les accompagnant.  
En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le campeur de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner nom et prénoms, date et lieu de naissance, nationalité et domicile habituel.
- 3. Installation :** L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire.
- 4. Bureau d'accueil :** 9h-14h et 16h30-19h en haute saison uniquement. Lieu d'information concernant les services à disposition et divers renseignements utiles. Également, lieu de collecte et de traitement des réclamations.
- 5. Affichage à l'entrée du terrain de camping et, sur demande, au bureau d'accueil :** Règlement intérieur, Classement (mention tourisme), Prix des différentes prestations.
- 6. Modalités de départ :** Si le départ est prévu avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil, il convient d'effectuer la veille le règlement du séjour et autres ventes.
- 7. Bruit et silence :** Les campeurs sont priés d'éviter tout bruit qui pourrait gêner. Le silence doit être total entre 1h et 7h.
- 8. Visiteurs :** Le campeur peut recevoir des visiteurs après inscription à l'accueil et avec accord du gestionnaire. Ceux-ci sont autorisés à jouir des prestations et installations du terrains de camping. Ils sont sous la responsabilité du campeur qui les reçoit.
- 9. Chiens et animaux** ne sont ni laissés en liberté, ni en l'absence de leur maître qui en sont civilement responsables. Ils ne doivent pas nuire à la tranquillité, la sécurité et la propreté du camping. Les déjections doivent être ramassées par leur maître. Les chiens catégorisés et leurs descendants ne sont pas acceptés sur le camping. Le carnet de vaccinations est à jour.
- 10. Circulation et stationnement des véhicules :** Le camping est piéton. Toutefois, il est possible de se rendre au plus près de son emplacement/chalet/gîte le premier et le dernier jour du séjour afin de décharger et charger ses affaires. Ensuite le véhicule sera laissé sur la place de parking attribuée au campeur. La vitesse est limitée à 10 km/h. La circulation est autorisée de 7h à 20h.
- 11. Hygiène et intégrité des lieux :** Chacun est tenu de maintenir la propreté et l'intégrité du camping et de ses installations. Les campeurs trient leurs déchets et les déposent dans les espaces prévus (compost, verre, recyclable et ordures résiduelles).
- 12. Sécurité :**
  - a) **Incendie.** Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. Il est interdit de jeter ses mégots par terre, même éteints. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve à l'accueil.
  - b) **Vol.** La direction assure la surveillance du terrain de camping. Le campeur est responsable de sa propre installation, son matériel et ses valeurs et est invité à signaler toute intrusion.
  - c) **Baignade.** Le camping se situe en bordure de rivière. Ses limites n'incluent pas les bords de rivière qui sont laissés à l'état naturel. Les utilisateurs du camping se baignent sous leur propre responsabilité : le camping n'assure pas de surveillance de baignade et ne saurait être tenu pour responsable des accidents qui peuvent survenir en dehors de ses limites (berges et rivière).
- 13. Branchements électriques:** Pour des raisons de sécurité (risques incendie), il est interdit de recharger la batterie d'un véhicule électrique ou hybride sur les emplacements du camping.
- 14. Jeux :** Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents dans le camping ou les aires de jeux mises à leur disposition. Le camping ne saurait être tenu responsable de leur mauvaise utilisation.
- 15. Garage mort :** Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain.
- 16. Infraction au règlement intérieur :** Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.



## Camping La Corconne

route de Valleraugue

30440 - Sumène

+33 (0)4 67 82 46 82

# CAMPING LA CORCONNE\*\*\* Cottage, chalets and camping pitches

## RENTAL AGREEMENT

### 1 - ADMINISTRATIVE INFORMATION

SAS CAMPING LA CORCONNE, capital: 5000€, registered at RCS Nîmes  
n° SIREN 852 147 784 00015, APE: 5530Z, located at a place called La Corconne, route de Valleraugue, RD 986 - Km 55 -  
30570 St André de Majencoules, tel: + 33 (0) 4 67 82 46 82, website [www.lacorconne.com](http://www.lacorconne.com), email: [contact@lacorconne.com](mailto:contact@lacorconne.com), 41  
pitches, 1 gîte and nine chalets.

### 2 - GENERAL INFORMATION

The campsite is located at an altitude of 207 m, 60 km from the sea, from the train station and from Montpellier airport.  
At the foot of the Cévennes National Park, on a 5 hectare property, the campsite is part of a wooded area, along the Hérault river,  
with its body of water. The village of Valleraugue is located 12km away, with a bakery, grocery store, butcher, newsagent,  
pharmacy and it is the starting point for marked hiking trails maintained by the Cévennes National Park.

### 3 - TERMS AND CONDITIONS OF RENTAL

LE CAMPING de la CORCONNE makes available to its campeur, who accepts it, the accommodation or pitch mentioned in its  
quotation/contract, located in the Corconne campsite, under the following conditions:

3.1 The campeur undertakes to use the present accommodation only as a leisure residence.

3.2 Common pets are allowed at an extra charge, except for category 1 and 2 dogs. Pets must be kept on a leash in the property,  
always in the company of an adult and their vaccinations must be up to date. The vaccination booklet must be presented on  
arrival. Pets are not allowed in the cottages or in the gîte.

3.3 The quotation-contract is agreed for the period mentioned in its body.

3.4 The campeur may use the premises after 4.30 pm and must leave before 11 am.

3.5 All rentals are nominative and cannot be transferred under any circumstances.

3.6 In the absence of an email or telephone message from the campeur stating that he/she has had to postpone the date of arrival,  
the accommodation or pitch becomes available twenty-four hours after the date of arrival mentioned in the quote/contract (the  
following day at noon).

3.7 - The payment of a deposit of 30% of the invoice confirms the reservation and constitutes acceptance of the contract. The  
deposit is a commitment and does not give rise to a refund in the event of cancellation of the stay by the campeur.

3.8 The amount of the stay must be paid in full one month before the day of arrival of the campeur. If no payment is received  
from the campeur, the reservation will be considered as cancelled and the operator will be able to use the accommodation as he  
sees fit. No discount will be granted for late arrival or early departure.

### 4 - RATES AND PAYMENT TERMS

4.1 The hire is granted for the price stated in the quotation/contract. This price is a fixed price for the maximum number of  
persons mentioned in the quotation/contract. The number of persons may in no case exceed the total capacity legally granted to  
the hire.

4.2 Deposit: the confirmation of the reservation will be effective upon payment of a deposit equivalent to one third of the total  
amount of the invoice.

4.3 Payment can be made by bank/postal cheque or postal order made out to Camping de la Corconne SIDO, or by bank transfer  
to the following account

**Bank:** BANQUE POPULAIRE DU SUD

**City :** GANGES

**Name :** SAS LA CORCONNE SIDO

**IBAN :** FR76 1660 7003 4188 2214 2412 652

**BIC :** CCBPFRPPPPG

It is the campeur's responsibility to provide proof of payment.

4.4 For the chalets and gîtes, the price includes the consumption of water, gas and electricity in high season. In medium and low  
season, the customer must pay an additional electrical package, the consumption of water and gas is included in the price.

4.5 The price does not include the following extra services: household linen, heating, cleaning, restaurant service and tourist tax  
(0.22€/night/adult; children under 18 are exempt).

### 5 - LOADS

For chalets and gîtes:

5.1 A deposit of 500 euros will be paid by the campeur on the day of arrival. This deposit will be returned to the campeur on the

day of departure and after checking that the property is in the same condition as it was when you left. In the event of non-compliance, the cost of restoring the premises and the value of the missing or damaged equipment will be deducted.

5.2 For reasons of hygiene, it is forbidden to sleep directly on the mattresses, their protection or in the blankets. It is the campeur's responsibility to sleep in the bedding that he/she has brought or rented as part of a hotel service.

5.3 A cleaning fee of 60 euros is payable by the campeur at the end of the stay. The campeur undertakes to maintain the accommodation in an acceptable state of hygiene and to carry out a minimum cleaning before his departure (dustbins emptied, clean dishes, bed linen removed from the beds, tables cleaned, sinks, washbasins and toilets empty).

In this case, in addition to the minimum cleaning at the start, the campeur undertakes to clean the floor to ceiling, the fridge, the hob, the oven, the kitchen and bathroom units, windows, door handles and switches.

5.4 Insurance: The rented premises are insured against all risks and under the responsibility of the owner. The tenant is obliged to insure the rented premises against the risks that correspond to it.

For all rentals:

5.5 The campeur undertakes to respect and to ensure that the persons occupying the rented accommodation respect the internal regulations below, which are also displayed at the campsite reception, on the website [www.lacorconne.com](http://www.lacorconne.com), and available on request.

The payment of the deposit serves as confirmation of the reservation mentioned in the quotation/contract, as a signature of the quotation/contract, and as an attestation of the reading of the internal regulations.

The contract proposal mentioned in the quotation/contract is valid for 1 week from the date of receipt of the quotation/contract; after one week, and without payment of the deposit, this proposal may be cancelled and the operator may use the accommodation at his convenience.



## Camping La Corconne

route de Valleraugue

30440 - Sumène

+33 (0)4 67 82 46 82

# INTERNAL REGULATIONS FROM CAMPING LA CORCONNE

## TERMS AND CONDITIONS

1. **Conditions of admission and stay** : Admission to enter, settle or stay on the campsite is subject to the decision of the manager or his representative, who will ensure that the internal regulations are complied with. Staying on or entering the campsite implies acceptance of and commitment to abide by these rules. No-one may take up residence on the campsite.
2. **Police formalities**: Minors unaccompanied by their parents will only be admitted with written authorisation from their parents, and under the responsibility of an accompanying adult. In application of article R. 611-35 of the Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (Code on the Entry and Residence of Foreigners and the Right of Asylum), the campsite manager is required to have foreign campers complete and sign an individual police form on arrival. This must include full name, date and place of birth, nationality and usual place of residence.
3. **Installation**: The outdoor accommodation and related equipment must be installed on the site indicated in accordance with the instructions given by the manager.
4. **Reception desk**: 9am-2pm and 4.30pm-7pm in high season only. Provides information on the services available and other useful information. Also a place to collect and deal with complaints.
5. **Displays at the entrance to the campsite and, on request, at the reception desk**: internal regulations, classification (tourism rating), prices of various services.
6. **Departure arrangements**: If you are due to leave before the reception office opens, you must pay for your stay and other sales the day before.
7. **Noise and silence**: Campers are asked to avoid any noise that might cause a disturbance. There must be complete silence between 1am and 7am.
8. **Visitors**: Campers may receive visitors after registering at reception and with the agreement of the manager. They are authorised to use the services and facilities of the campsite. They are under the responsibility of the camper receiving them.
9. **Dogs and other animals** may not be left at liberty or in the absence of their owners, who are civilly responsible for them. They must not disturb the peace, safety or cleanliness of the campsite. Dog owners must pick up after their dogs. Categorized dogs and their offspring are not allowed on the campsite. Vaccination records must be up to date.
10. **Vehicle traffic and parking**: The campsite is pedestrianised. However, it is possible to drive as close as possible to your pitch/cottage/gîte on the first and last day of your stay in order to unload and load your belongings. The vehicle will then be left in the parking space allocated to the camper. The speed limit is 10 km/h. Traffic is authorised from 7am to 8pm.
11. **Hygiene and integrity of the site**: everyone is responsible for maintaining the cleanliness and integrity of the campsite and its facilities. Campers sort their rubbish and deposit it in the designated areas (compost, glass, recyclables and residual waste).
12. **Safety** :
  - a) **Fire**. Open fires (wood, coal, etc.) are strictly prohibited. Stoves must be kept in good working order and must not be used in dangerous conditions. Cigarette butts must not be thrown on the ground, even if extinguished. In the event of fire, notify the management immediately. Fire extinguishers can be used if necessary. A first-aid kit is available at reception.
  - b) **Theft**: The campsite is supervised by the management. Campers are responsible for their own equipment and valuables and are asked to report any intrusion.
  - c) **Swimming**. The campsite is located on the banks of a river. Its boundaries do not include the river banks, which are left in their natural state. Campsite users swim at their own risk: the campsite does not supervise swimming and cannot be held responsible for any accidents that may occur outside its boundaries (banks and river).
13. **Electrical connections**: For safety reasons (fire risk), it is forbidden to recharge the battery of an electric or hybrid vehicle on the campsite pitches.
14. **Games**: No violent or disruptive games may be played in the vicinity of the facilities. Children must always be supervised by their parents on the campsite or in the play areas provided. The campsite cannot be held responsible for their misuse.
15. **Garage**: No unoccupied equipment may be left on the site.
16. **Infringement of the internal regulations**: In the event that a resident disturbs the stay of other users or does not respect the provisions of these internal regulations, the manager may, orally or in writing, if he deems it necessary, give formal notice to the latter to cease the disturbance. In the event of serious or repeated breaches of these rules and regulations, and after the manager has served formal notice to comply, the contract may be terminated. In the event of a criminal offence, the manager may call in the police.